



# Demande de DÉROGATION SCOLAIRE

Année scolaire **2021/2022**

Direction de l'éducation  
Service Vie Scolaire

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle permet à un parent de solliciter l'admission de son enfant dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son secteur. Elle est traitée par le maire et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

En vertu des articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'Éducation, le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la carte scolaire.

## ENFANT À INSCRIRE

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : ...../...../..... Code postale : .....  
 Lieu de naissance : ..... Ville : .....  
 Sexe :  féminin  masculin .....  
 Adresse : .....

Enfant **domicilié** à Sainte-Anne

Enfant **non domicilié** à Sainte-Anne

➤ École (*nom - adresse*) et classe fréquentée l'année dernière : .....

➤ École demandée :

• *Maternelle* : TPS  PS  MS  GS

• *Élémentaire* : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

## Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant(e) 1

Madame  Monsieur  Autre (*à justifier*)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM : .....

Prénom : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

Lieu de travail : .....

Horaires : .....

Parent ou représentant(e) 2

Madame  Monsieur  Autre (*à justifier*)

Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

NOM : .....

Prénom : .....

Tél du domicile : .....

Tél portable : .....

Lieu de travail : .....

Horaires : .....

## Filiation de l'enfant : PÈRE / MÈRE n'habitent pas avec l'enfant

Nom et Prénom	Adresse	Père/Mère	Lieu de travail	Horaire de travail

## MOTIF(S) de la demande de dérogation

- Regroupement de fratrie : pris en compte uniquement quand l'enfant a un frère ou une sœur déjà présent dans l'établissement demandé.
- Raisons médicales (*certificat médical obligatoire*)
- Obligations professionnelles des parents (*joindre justificatifs*)
- Toute demande dans les écoles périphériques à faible effectif.
- Autres motifs (*précisez*) : .....



## ATTENTION

La scolarisation de votre enfant ne pourra se concrétiser qu'en tenant compte de **l'équilibre des effectifs des écoles, de leurs capacités d'accueil actuelles et prévisibles et après la scolarisation prioritaire des enfants du secteur.**

Vous recevrez une réponse par courrier vous informant de l'accord ou pas de cette demande.

La **validité de la dérogation est limitée au cycle en cours** maternelle ou élémentaire.

Vous pouvez joindre à votre dossier tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande.

**Ce dossier sera instruit lorsque toutes les rubriques seront complétées et tous les justificatifs produits.**

### Pour plus d'informations :

➤ DIRECTION DE L'ÉDUCATION  
Service Vie Scolaire  
Rue Lethière  
0590 85 59 92

➤ [www.ville-sainteanne.fr](http://www.ville-sainteanne.fr)

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu dans le service le : .....

Décision de Monsieur le Maire :     Accordée                       Refusée

Fait à Sainte-Anne, le .....  
(Cachet de la commune et signature du Maire)

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation au service vie scolaire pour les finalités du traitement. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

Par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Délégué à la protection des données  
Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE  
par e-mail : [dpd@ville-sainteanne.fr](mailto:dpd@ville-sainteanne.fr)